

ARRETE DU MAIRE

**Travaux Boulevard Lamendin
Société SOTRAIX à Aix-Noulette
Du 27 octobre au 31 octobre 2025**

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu la loi 82-113 de 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise SOTRAIX, ZAL de l'Epinette à Aix-Noulette, visant à obtenir l'interdiction de circulation sur le Boulevard Lamendin (tronçon compris entre la rue du Chat Noir à l'Impasse Gournay,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de voirie effectués par l'entreprise SOTRAIX, il y a lieu d'appliquer la déviation lors des travaux de réfection de la chaussée,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sur une partie du Boulevard Lamendin devra être déviée selon le plan joint du Lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 2025, afin de permettre les travaux de purge et de rabotage de la chaussée.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2011 et apposer 48h avant.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise.

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le commandant de la Police Nationale, Madame la Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le treize octobre deux mil vingt-cinq.

LE MAIRE,
Laurent POISSANT.



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL

